



Utiliser un nom de famille existant sur l'acte de naissance

Par Taaroa

Bonjour,

- Sur mon acte de naissance, je suis né sous le nom de ma mère "Taaroa" célibataire en mars 62
 - Il y a une mention en marge qui dit "reconnu à la mairie par Mr "intel" en mai 62..." (que ma mère venait tout juste de rencontrer 4 mois auparavant).
 - Une 2^{ième} mention "Légitimé par mariage entre Taaroa et Intel en juillet 62"
- Aujourd'hui je porte le nom "Intel" qui n'est pas mon vrai père, que personne ne connaît et il a disparu après son divorce avec "Taaroa" en mai 76 jusqu'à présent.
- Aujourd'hui, je ne veux pas changer de nom (en tous cas pas supprimer "Intel" mais utiliser un seul des deux noms soit "Taaroa" que j'ai déjà sur mon acte de naissance. Je précise que depuis mon plus jeune âge tout le monde m'appelle "Taaroa")
 - Question: est-ce que je peux par exemple faire ma carte d'identité, passeport etc...à mon nom de naissance uniquement "Taaroa" ? (sans pour autant accoler "intel" ni avoir un nom d'usage)
 - Si oui quelle procédure et article le permettant ?
- merci de vos réponses